

9.12.2009

A7-0079/1

Amendement 1

Marta Andreasen

au nom du groupe EFD

Rapport

A7-0079/2009

Reimer Böge

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation : SE/Volvo - AT/Steiermark
- NL/Heijmans

COM(2009)0602 – C7 0254/2009 – 2009/2183(BUD)

Proposition de résolution

Considérant A

Texte proposé par la Commission

Amendement

A. considérant que l'Union européenne a mis en place des instruments législatifs et budgétaires appropriés pour apporter une aide complémentaire aux travailleurs touchés par les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial et aider à leur réinsertion sur le marché du travail,

A. considérant que l'Union européenne a mis en place des instruments législatifs et budgétaires appropriés pour apporter une aide complémentaire aux travailleurs touchés par les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial, ***dont une bonne part est directement ou indirectement due à l'Union européenne***, et ***pour*** aider à leur réinsertion sur le marché du travail,

Or. en

9.12.2009

A7-0079/2

Amendement 2

Marta Andreasen

au nom du groupe EFD

Rapport

A7-0079/2009

Reimer Böge

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation : SE/Volvo - AT/Steiermark - NL/Heijmans

COM(2009)0602 – C7 0254/2009 – 2009/2183(BUD)

Proposition de résolution

Considérant B

Texte proposé par la Commission

Amendement

B. considérant que le soutien financier de l'Union aux travailleurs qui perdent leur emploi doit être dynamique et mis à disposition avec toute la rapidité et l'efficacité possibles, conformément à la déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission adoptée lors de la réunion de conciliation du 17 juillet 2008, et en respectant l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 en ce qui concerne l'adoption de décisions visant à mobiliser le Fonds,

B. considérant que le soutien financier de l'Union aux travailleurs qui perdent leur emploi doit être dynamique et mis à disposition avec toute la rapidité et l'efficacité possibles, conformément à la déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission adoptée lors de la réunion de conciliation du 17 juillet 2008, et en respectant l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 en ce qui concerne l'adoption de décisions visant à mobiliser le Fonds, ***à partir du moment seulement où l'on fournit des éléments suffisants démontrant que ce soutien permettra de résoudre les problèmes auxquels l'industrie est confrontée et qu'il ne se traduira pas simplement par un gaspillage de l'argent des contribuables,***

Or. en

9.12.2009

A7-0079/3

Amendement 3

Marta Andreasen

au nom du groupe EFD

Rapport

A7-0079/2009

Reimer Böge

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation : SE/Volvo - AT/Steiermark
- NL/Heijmans

COM(2009)0602 – C7 0254/2009 – 2009/2183(BUD)

Proposition de résolution

Considérant D

Texte proposé par la Commission

Amendement

D. considérant que les demandes ont satisfait aux critères d'éligibilité énoncés dans le règlement FEM,

D. considérant que les demandes ont satisfait aux critères d'éligibilité énoncés dans le règlement FEM *et qu'elles devraient être accompagnées de la totalité des documents démontrant que le soutien financier permettra de remédier au déclin de l'activité des industries concernées,*

Or. en

9.12.2009

A7-0079/4

Amendement 4

Marta Andreasen

au nom du groupe EFD

Rapport

A7-0079/2009

Reimer Böge

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation : SE/Volvo - AT/Steiermark
- NL/Heijmans

COM(2009)0602 – C7 0254/2009 – 2009/2183(BUD)

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Texte proposé par la Commission

1. invite les institutions concernées à consentir les efforts nécessaires pour accélérer la mobilisation du Fonds;

Amendement

1. invite les institutions concernées à consentir les efforts nécessaires pour accélérer la mobilisation du Fonds *à condition que soient présentés les éléments démontrant que les causes des licenciements ont été identifiées et que l'aide servira à y remédier;*

Or. en

9.12.2009

A7-0079/5

Amendement 5

Marta Andreasen

au nom du groupe EFD

Rapport

A7-0079/2009

Reimer Böge

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation : SE/Volvo - AT/Steiermark
- NL/Heijmans

COM(2009)0602 – C7 0254/2009 – 2009/2183(BUD)

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Texte proposé par la Commission

Amendement

2. rappelle l'engagement des institutions d'assurer une procédure régulière et rapide pour l'adoption des décisions concernant la mobilisation du Fonds, en offrant une aide individuelle ponctuelle et limitée dans le temps aux travailleurs touchés par des licenciements liés à la mondialisation;

2. rappelle l'engagement des institutions d'assurer une procédure régulière et rapide pour l'adoption des décisions concernant la mobilisation du Fonds, en offrant une aide individuelle ponctuelle et limitée dans le temps aux travailleurs touchés par des licenciements liés à la mondialisation
même s'il s'agit d'une démarche ponctuelle qui ne permettra pas le rétablissement de la situation des industries concernées;

Or. en

9.12.2009

A7-0079/6

Amendement 6

Marta Andreasen

au nom du groupe EFD

Rapport

A7-0079/2009

Reimer Böge

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation : SE/Volvo - AT/Steiermark
- NL/Heijmans

COM(2009)0602 – C7 0254/2009 – 2009/2183(BUD)

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Texte proposé par la Commission

Amendement

4. souligne que l'Union européenne doit utiliser tous les moyens dont elle dispose pour ***faire face aux conséquences de*** la crise économique et financière mondiale; ***fait observer à cet égard que le Fonds peut jouer un rôle crucial dans la réinsertion des travailleurs licenciés sur le marché du travail;***

4. souligne que l'Union européenne doit utiliser tous les moyens dont elle dispose pour ***remédier à la situation qui a provoqué*** la crise économique et financière mondiale;

Or. en

9.12.2009

A7-0079/7

Amendement 7

Marta Andreasen

au nom du groupe EFD

Rapport

A7-0079/2009

Reimer Böge

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation : SE/Volvo - AT/Steiermark
- NL/Heijmans

COM(2009)0602 – C7 0254/2009 – 2009/2183(BUD)

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Texte proposé par la Commission

Amendement

7. rappelle que le fonctionnement et la valeur ajoutée du Fonds doivent être évalués dans le contexte de l'examen général des programmes et d'autres instruments créés en vertu de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006, dans le cadre de l'analyse budgétaire du cadre financier pluriannuel 2007-2013;

supprimé

Or. en

9.12.2009

A7-0079/8

Amendement 8

Marta Andreasen

au nom du groupe EFD

Rapport

A7-0079/2009

Reimer Böge

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation : SE/Volvo - AT/Steiermark
- NL/Heijmans

COM(2009)0602 – C7 0254/2009 – 2009/2183(BUD)

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Texte proposé par la Commission

Amendement

8. **approuve** la décision annexée à la présente résolution;

8. **rejette** la décision annexée à la présente résolution;

Or. en